

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

1. TENUE DE LA SEANCE A HUIS CLOS

Le Conseil Municipal,

sur proposition de Monsieur Patrick DEPYL, Maire sortant,

- décide avec 5 voix pour, 23 voix contre et 1 abstention, que la présente séance se tiendra à huis clos, **compte tenu des mesures édictées par l'Etat relative à la protection de la santé liées à la pandémie de Covid-19.**

Par conséquent, la séance est publique avec un nombre restreint de personnes.

2. ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 25

- Majorité absolue : 13

Mme Michèle KANNENGIESER a obtenu 25 voix (en toutes lettres vingt cinq).

Mme Michèle KANNENGIESER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et est installée immédiatement.

3. DETERMINATION **DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de La Wantzenau un effectif maximum de 8 adjoints,

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 7.

4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2,

Considérant que chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 23

- Majorité absolue : 12

La liste composée de M. Camille Meyer, Mme Pia Wolff Kieffer, M. Alain Herrmann, Mme Katia Bossuyt, M. François Vix, Mme Marianne Boudaud Muller et M. Roger Bode a obtenu 23 voix (en toutes lettres vingt trois voix).

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus adjoints au maire, dans l'ordre de la liste, M. Camille Meyer, Mme Pia Wolff Kieffer, M. Alain Herrmann, Mme Katia Bossuyt, M. François Vix, Mme Marianne Boudaud Muller et M. Roger Bode

La présente séance a donné lieu à l'inscription de quatre délibérations et les membres suivants y ont assisté :

Monsieur Lucas ADAM

Monsieur Christophe ADAM

Monsieur Stéphanie BEINERT OBERLE

Monsieur Roger BODE

Madame Françoise BOISSIERE

Madame Clarisse BONN

Madame Katia BOSSUYT

Monsieur Erwann DE PRAT

Monsieur Patrick DEPYL

Monsieur Aurélien EBEL

Monsieur Sébastien HECKEL

Monsieur Alain HERRMANN

Madame Aline JACQUENET

Madame Michèle KANNENGIESER

Madame Michèle LAMIGOU

Monsieur Camille MEYER

Madame Fanny MONNEAUX GADROY

Madame Marianne MULLER BOUDAUD

Monsieur Laurent NEFF

Madame Marie-Louise PICARD

Madame Annabelle RAVIZZI ZILLIG

Monsieur Martial SCHILLINGER

Madame Christine STROH

Madame Manon VIROT

Monsieur François VIX

Madame Alexandra WAGNER GUIARD

Monsieur Bernard WEIBLE

Madame Pia WOLFF KIEFFER

Absents, excusés :

Monsieur Francis SPAETER, parti à 20h10 après le vote du point n°1.

Affiché le 28 mai 2020